



PORTEUR DE L'ACTION
Pôle Energie

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ARS, Région, ADEME, Conseils départementaux, Banque des territoires, Fédérations hospitalières et médico-sociales, ANAP, collectivités, Réseau Santé Environnement

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
850 000 €

Sources de financement envisagées
ARS, ADEME, Banque des Territoires, Conseils départementaux

Indicateurs
1. Nombre d'établissements membres du réseau RESET / nombre d'établissements cibles
2. Nombre d'établissements sensibilisés et formés bénéficiant du programme / Nombre d'établissements cibles
3. Nombre d'établissements accompagnés dans leurs démarches de transition (usages du quotidien, études, travaux, etc.)

Cibles et échéancier
Suivi annuel et retours d'expérience sur la durée du PRSE4

ACTION 13

Renforcer les adhésions au programme RESET (Réseau des Établissements de Santé En Transition) et prendre en compte les risques « légionelles » et « radon »

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

Le programme RESET vise à répondre de façon concrète aux enjeux de l'adaptation au changement climatique pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, en les aidant à améliorer l'efficacité énergétique et le confort hygrothermique de leurs bâtiments, tout en prenant en compte les questions de santé au sein des bâtiments.

Le programme RESET a vocation à informer et accompagner les établissements de santé et médico-sociaux de la région qui souhaitent :

- ♦ Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments et de leurs équipements, afin qu'ils soient sobres en énergie et adaptés aux futurs événements météorologiques extrêmes.
- ♦ Mettre en place des énergies renouvelables.
- ♦ Traiter le confort et la qualité de l'air intérieur pour les occupants.

Lors du premier appel à manifestation d'intérêt, 24 candidats seuls ou groupés ont répondu. Une grande diversité est apparue dans les candidatures :

- ♦ De taille, 1 à 70 établissements, 4 à 177 bâtiments par candidat.
- ♦ D'activité (établissements hospitaliers, EHPAD, structures pour personnes handicapées).
- ♦ De statut (publics, privés lucratifs, privés non lucratifs, privés d'intérêt collectif).

Au total, ce sont 272 établissements, 787 bâtiments, 2 052 300 m² répartis sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté qui sont concernés par ce premier AMI.

Un observatoire régional des consommations est en cours de consolidation. L'instrumentation des établissements qui permettra de faciliter et d'automatiser le recueil des données de consommation et de bâtir des programmes d'efficacité énergétique est également en cours de mise en œuvre.

Le programme RESET dispose désormais d'un site internet dédié : <https://reSET.pole-energie-bfc.fr/>

Le besoin en accompagnement est très important et va s'accroître dans les prochaines années. Une journée régionale du programme RESET est prévue en 2023.

Actions

1. Poursuivre l'action engagée en élargissant le nombre d'établissements de santé et médico-sociaux accompagnés dans le cadre du programme RESET. Un premier retour d'expérience sur la mise en œuvre du programme et du suivi des établissements lauréats sera présenté lors d'une journée régionale RESET en 2023.

2. Intégrer la gestion et la prévention des risques « légionelles » et « radon » dans les actions du programme.

- ♦ Formation et sensibilisation des maîtres d'ouvrages à la gestion du risque « légionelles » et « radon », notamment lors des travaux de rénovation.
- ♦ Accompagnement des établissements en phase d'exploitation et aussi lors des travaux de rénovation énergétique et de construction.